



Paris, le 5 octobre 2018

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 4 octobre 2018 Destination Etat « modul-illisible » ?

Retrouver ci-après la [déclaration préalable](#) de FO (reprise en rappel à la fin de ce compte-rendu).

Les points saillants issus de ce comité technique :

- **Point d'étape « Action publique 2022 » :**
circulaire du 24 juillet 2018 sur l'organisation territoriale des services publics

➔ **A retenir :** FO obtient des garanties quant au respect des instances locales et nationales...reste à contraindre le plan « tous en préfecture, tous au ministère de l'Intérieur ». Et même le Premier ministre a été aspiré !!

- **Bilan social des DDI 2017**

➔ **A retenir :** les chiffres qui font parfois mal...portés noir sur blanc ! Des chiffres qui méritent que des chantiers soient ouverts si l'on ne veut pas qu'ils s'aggravent ou qu'ils aggravent les conditions de travail ! FO demande des actions concrètes notamment en matière de plan de recrutements et de résorption des heures supplémentaires non rémunérées (équivalent de 150 ETP).

- **Point SIDSIC suite aux demandes de FO (astreintes, promotions...)**

➔ **A retenir :** FO a mis ses questions sur la table depuis de longs mois...l'administration arrive avec ses réponses. Et elles ne nous conviennent pas !!!

- **Point restauration collective**

➔ **A retenir :** un sujet porté depuis 2 ans par FO...ça avance enfin ! Mais pas assez vite et FO revendique que personne ne soit abandonné sur le bord du chemin.

- **Décision « Technologies de l'Information et de la Communication » au bénéfice des organisations syndicales**

➔ **A retenir :** si le ridicule ne tue pas, il nuit gravement à la crédibilité de « l'État start-up nation » !

- **Décision sur le nombre de représentants CHSCT locaux**

➔ **A retenir :** la chasse au nombre de représentants du personnel continue...avec les [mêmes complicités](#) que pour les comités techniques ! UNSA, CGT et CFTD applaudissent à l'affaiblissement des CHSCT des DDI...



Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnefcfp@fo-fnefcfp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@orange.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris

Pour en savoir plus sur les débats...

Point 1 Point d'étape « Action publique 2022 » : circulaire du 24 juillet 2018 sur l'organisation territoriale des services publics

En réponse aux éléments portés par FO dans sa déclaration préalable (consultable [ICI](#)), le SGG indique que :

- Suite au CT des DDI du 6 septembre, le cabinet du Premier ministre a demandé aux cabinets ministériels de consulter les Comités Techniques Ministériels sur les propositions des ministres, qu'il a lui-même relayé la demande aux Secrétaires généraux des ministères, et que la Direction des Services administratifs de Matignon a demandé aux préfets de faire réunir et de participer aux CT locaux de chaque DDI. A ce sujet, FO demande que TOUS les CT de services concernés par les propositions des préfets soient consultés (notamment les directions régionales).
- Il ne dispose à ce stade d'aucune remontée des propositions des préfets...mais note avec attention les informations délivrées par les organisations syndicales (cf notre [carte de synthèse](#), et notamment le cas ubuesque des départements du Cher et de l'Indre).
- Il s'engage à échanger avec les OS du CT des DDI sur la base des remontées de propositions, avant toute décision nationale. Avec en point saillant de problématique, le degré de modularité qui sera accordé (ou pas). Avec en point d'orgue le CT des DDI de novembre (sans être plus précis dans les dates de prise de décision politique).
- Au sujet de la Corse, suite aux informations délivrées par FO, il indique que le schéma qui y sera adopté ne servira pas de modèle au vu des spécificités du territoire « La Corse est une île entourée d'eau ». Ce en quoi le président de la République pourrait ajouter « La Guyane aussi ! »...cela tombe bien puisque l'expérimentation d'un Etat modulable y est aussi lancée.



Pour FO, il est désormais clair au travers des remontées « terrain » (cf [carte](#) ci-jointe) que le projet « Etat modul-illisible » est en marche...et qu'il est temps que Matignon siffle la fin de la récréation !

Au delà, cette réunion aura permis de lever un autre lièvre de taille : le projet de fusion des BOP 333 et 207 (en résumé les crédits des DDI et DR et des Préfectures) en un seul programme budgétaire. Cette hypothèse n'a rien de technique, elle préfigurerait simplement :

- la fusion effective des secrétariats généraux Préfectures/DDI (avant que les directions régionales n'y passent).
- le transfert annoncé des effectifs des DDI sur ce programme fusionné.
- et cerise sur la gâteau, le transfert de la gestion des DDI de Matignon au Ministère de l'Intérieur.

FO s'oppose fermement et combat cette mesure budgétaire aux effets potentiels destructeurs !!! Une mesure devant être arbitrée le jour suivant de ce CT en réunion interministérielle...

Point 2 Décision « Technologies de l'Information et de la Communication » au bénéfice des organisations syndicales

Si le ridicule ne tue pas, il nuit gravement à la crédibilité de l'État « start-up nation ».

Il aura fallu 7,5 ans pour que les OS représentées au CT des DDI puissent disposer de listes de diffusion fournies par l'administration.

7,5 années pour déboucher sur un système contingenté en taille de messages ET en heures d'émission.

7,5 années pour accoucher d'un outil (emprunté au Ministère de l'Intérieur) tellement « à la page » qu'il invite les agents à se désinscrire des listes de diffusion en déclarant les organisations syndicales « indésirables ». Il est des symboles qui ne trompent pas...

Attention avec ce système « indésirables » que tous les messages même hors périmètre électoral ne deviennent indésirables. Ce serait la fin du dialogue social

Aussi, FO votera contre ce projet de décision.



Relevé des votes :

POUR : UNSA – CFDT

CONTRE : FO – CGT

Ce projet de décision reçoit donc un avis défavorable de la majorité des membres du CT.

Par ailleurs, FO prend acte de l'engagement de l'administration d'ouvrir les droits d'accès aux réseaux sociaux des agents durant la campagne électorale !

Point 3 Décision sur le nombre de représentants CHSCT locaux

Seule contre l'ensemble des autres OS, **FO s'est opposée à la cure d'amaigrissement imposée aux comités techniques locaux des DDI** (diminution drastique du nombre de sièges jusqu'à 4 représentants).

Le SGG propose aujourd'hui de transposer cette cure aux CHSCT de ces mêmes DDI.

Au delà du principe, **FO pointe que cette proposition risque d'exclure dans de nombreuses directions toute représentation de missions particulières**, correspondant à des conditions de travail nécessitant des mesures de prévention adaptées (affaires maritimes, inspection du permis de conduire, abattoirs, contrôles terrain,...). Aussi, FO propose que la circulaire qui sera transmise aux directions précise que « les organisations syndicales disposant d'un siège au moins au CHSCT peuvent désigner pour la durée du mandat des experts qualifiés permanents exerçant des missions particulières, correspondant à des conditions de travail nécessitant des mesures de prévention adaptées ».

En réponse à cette proposition constructive, **le SGG la balaye d'un revers de main arguant du fait qu'il la découvrait en séance...** alors même qu'elle avait été formulée auprès de ses services 10 jours auparavant ! En conséquence, attachée au rôle et aux moyens dédiés aux CHSCT, **FO a voté contre la proposition de barème...une fois encore seule contre toutes les autres OS** qui jouent une partition bien dangereuse alors que l'existence même des CHSCT est menacée !

Vous ne comprenez pas leur position ? Nous non plus...en tout cas nous ne voudrions pas avoir compris !

N'hésitez pas à les questionner !

Relevé des votes :

POUR : UNSA – CGT - CFDT

CONTRE : FO

Ce projet de barème reçoit donc un avis favorable de la majorité des membres du CT.

Effectifs au 1 ^{er} janvier 2018		CT 2018	CHSCT 2018
De ...	à ...		
0	100	4	4
101	200	5	5
201	300	6	6
301	400	7	7
401	...	8	8

Les analyses de FO :

Soulignons tout d'abord le fait que 100 % des DDI ont répondu, enlevant ainsi tout doute sur l'interprétation de résultats, qui jusqu'ici étaient incomplets. **Et félicitons au passage les secrétariats généraux des DDI du travail accompli, dans un contexte de réduction d'effectifs !**

Depuis 2011, Force Ouvrière demande que le bilan social ne se cantonne pas à lister et ventiler des effectifs par DDI, tranche d'âge et genre des agents, **mais que l'ensemble des thématiques usuelles d'un bilan social y soient abordées.**

Eh bien cette année, FO peut souligner la complétude de cette version, **qui intègre quasiment l'ensemble des points soulevés par FO au fil des ans...** mais quasiment car certains points restent encore à traiter (l'administration aurait-elle peur des données qu'elle pourrait trouver ?).

Nous pouvons citer notamment :

- **l'analyse du nombre d'heures écrêtées** chaque année dans chaque DDI : un chiffre enfin annoncé et qui était attendu depuis 2014 !

Mais seulement 2 lignes sur le sujet alors même que ce nombre d'heures écrêtées correspond à un peu près de **150 ETP !!!** Aucune analyse, aucun commentaire. Quelle DDI la plus concernée ? Quelle répartition : sont-ce la majorité des agents qui chaque année perdent des heures, ou cet écrêtage se répartit-il sur une partie d'entre eux ? Quelle catégorie la plus concernée ? Quelles conclusions en tirer à l'aune de nouvelles réductions d'effectifs ? Quel respect des garanties minimales ?

Autant de questions qui méritent, pour FO, que l'administration ouvre un chantier sur ce sujet. Pour ne pas laisser ces heures supplémentaires non rémunérées croître au fil des ans, et laisser les habitudes s'installer.

- **la quantification du nombre de sorties d'école** : cela pourrait permettre de tirer des enseignements sur l'importance des postes offerts par les ministères d'appartenance en primo-affectation et ainsi anticiper les conséquences des départs massifs à la retraite ! Rappelons que FO porte cette demande depuis 2014 !

A moins, encore une fois, que ce ne soit une tactique déguisée pour se donner bonne conscience pour ouvrir les recrutements aux contractuels.

FO demande à l'administration qu'une réflexion soit enclenchée sur les conséquences de la pyramide des âges et que les recrutements ministériels soient organisés en conséquence.

- Le bilan annuel des **recrutements de vacataires** : juste quelques lignes précisant que nous n'aurons pas la donnée. Et il ne faut pas nous répondre qu'il est impossible de la fournir, certaines DDI la fournissent lors de l'examen du bilan sociaux au sein de leurs CT ou CHSCT locaux !
- Quelques éléments d'analyse qualitatifs, notamment **au regard de l'augmentation du nombre d'accidents** (trajets et services) et de leur gravité. Moins d'agents, plus d'accidents, plus graves. Cela ne vous interpelle pas ?

Autant d'éléments que nous attendrons dans l'édition 2018 et n'oublions pas non plus que FO attendra également des éléments sur la mise en œuvre de la circulaire sur la protection des agents des directions départementales interministérielles exerçant des missions en relation avec le public.

→ **Pour en savoir plus sur les analyses et positions de FO sur ce bilan social** : retrouvez l'édition 2015 du [« Dans quel Etat \(territorial\) j'erre »](#)



Bilan social des DDI pour 2017
4 octobre 2018

La nouvelle édition du « Qui suis-je, dans quel Etat (territorial) j'erre ? »

Nous en sommes à notre 15^{ème} édition. Ce bilan social est le fruit de nos 15 années de présence dans les DDI. C'est un bilan social qui a évolué au fil des années. C'est un bilan social qui a été enrichi par les contributions de nos adhérents. C'est un bilan social qui a été enrichi par les contributions de nos adhérents. C'est un bilan social qui a été enrichi par les contributions de nos adhérents.

FORCE OUVRIÈRE se réjouit de constater que 100 % des DDI ont répondu cette année, ce qui nous a permis de compléter ce bilan social, notamment à l'égard de :

FORCE OUVRIÈRE, qui explique que cet élément n'est pas attendu, mais qu'il est attendu depuis la mise en place des DDI, vous en avez les preuves dans nos rapports et dans nos analyses.

Une version qui a pris en compte vos demandes et notamment, nous avons pu répondre à vos demandes de données sur :

- sur le temps de travail et plus particulièrement le nombre d'heures écrêtées
- dans les ministères, la quantification du nombre de sorties d'école pour les agents des directions départementales interministérielles exerçant des missions en relation avec le public
- sur les recrutements de vacataires
- Quelques éléments d'analyse qualitative, notamment au regard de l'augmentation du nombre d'accidents (trajets et services) et de leur gravité

Nous espérons également des éléments sur la mise en œuvre de la circulaire sur la protection des agents des directions départementales interministérielles exerçant des missions en relation avec le public.

Point 5 Point restauration collective

Ce dossier a été porté par FO depuis deux ans avec pour seule ambition une harmonisation de la prise en charge de la restauration vers le haut pour tous les agents, sans remise en cause de l'action sociale ministérielle.

L'état des régions ayant reçu les crédits sur le BOP 333 à subdéléguer dans les DDI :

Normandie, Centre Val de Loire, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Occitanie, PACA et Corse, Grand Est, Hauts de France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Le rythme du calendrier : en 2020 les Directions Régionales (DREAL, DRAAF et DRDJSCS) seront concernées par ces crédits, et en 2022 les Préfectures.

A noter une expérimentation « test » sur les Directions Régionales en 2019.

Une mise à jour de toutes les conventions passées avec les restaurants a généralement été un préalable.

Ces crédits seraient pérennes. Et une précision d'importance sur le montant de la subvention par agent qui est modulable par région avec la prise en compte des spécificités des lieux de restauration.

FO a attiré l'attention du SGG sur le non versement de cette nouvelle aide dans certaines régions. Et demandé une vérification.

Plus largement, **FO a pointé l'importance de resserrer le calendrier de mise en œuvre de la mesure pour les directions régionales, et a interpellé les ministères pour que les directions qui ne sont pas dans le périmètre strict de l' « ATE » (Directions Interdépartementales des Routes, Directions Inter-régionales à la Mer...) ne soient pas laissées sur le bord du chemin.**



Point 6 Point SIDSIC suite aux demandes de FO

Astreintes des agents SIDSIC ex DDI pour assurer la continuité des « liaisons gouvernementales » Tout et n'importe quoi !



Non ! Nous n'étions pas là pour traiter des modalités d'indemnisation sur ce sujet, les questions précises nous les avons posées lors du groupe de travail SIDSIC et lors de la préparation au CT des DDI, notre [compte-rendu](#) était lui aussi clair.

A quoi servent les groupes de travail si les questions posées n'ont pas de réponses ?

Comme à chaque fois que l'on aborde des questions sur les SIDSIC, l'administration se défile ! Cela fait 6 mois que l'on attend des réponses ! Les mêmes règles concernant les deux mois de non réponse valant « accord » quand il s'agit d'un administré, devraient s'appliquer également à notre administration vis à vis des organisations syndicales. Les réponses seraient certainement plus rapides !

ALORS ?

- Alors que l'on refuse aux informaticiens ex DDI les postes informatiques fléchés Ministère de l'Intérieur à cause du volet « liaisons gouvernementales »,
- Alors que l'on refuse aux informaticiens ex DDI l'accès aux postes de Chefs de SIDSIC au prétexte qu'un cadre A du MI dispose des connaissances en matière de « liaisons gouvernementales » indispensables à un chef SIDSIC dans la majeure des cas. Critère qui était et est toujours d'actualité lors du choix des chefs SIDSIC pour ces services à vocation interministérielle où il faut le rappeler le comité de pilotage est composé du secrétaire Général de la Préfecture mais également des Directeurs des DDI à minima,
- Alors que le directeur des systèmes d'information de l'État Français, le donneur d'ordres et le gestionnaire des SIDSIC est normalement la DINSIC (Service du premier Ministre), du moins c'est comme cela qu'on nous l'avait vendu,
- Alors que le statut des agents ex DDI est toujours celui du Ministère d'origine,
- Alors que les astreintes sont uniquement sur le périmètre des Préfectures dans le cadre de la garantie des « Liaisons gouvernementales » pour lesquelles on le rappelle souvent, les ex informaticiens en DDI n'ont pas la compétence,
- Alors qu'il nous avait été écrit lors de la présentation de la mise en place des SIDSIC que « le socle des effectifs relevant de la continuité des liaisons gouvernementales serait fourni par le MI »,
- Alors que les avantages attribués aux agents du MI dans ce cadre là ne sont pas les mêmes que celui des agents ex DDI (En terme de rémunération et d'indice), exemple indice majoré d'un chef technicien échelon 11 au MI 611, d'un technicien ex DDI 582,

L'érosion des SIDSIC, il fallait y penser avant et maintenant qu'il faut assurer ce type d'astreinte pour les préfectures, les compétences dans des domaines bien spécifiques n'ont plus d'importance.

Le discours de l'administration entendu à ce Comité Technique des DDI est inacceptable.

Ce que nous avons toujours dénoncé lors de la mise en place des SIDSIC : Qu'à terme ces services deviendraient purement et simplement des services de Préfecture au service exclusif du Préfet se confirme. Pour les astreintes en Préfecture, cela fait des mois que l'on demande une clarification sur ce sujet. Il y a six mois, la DSAF nous avait assuré qu'elle ferait une note précisant que pour les agents issus des DDI, les astreintes « liaisons gouvernementales » en Préfecture seraient basées sur le volontariat mais qu'un agent ex DDI acceptant d'effectuer ces astreintes pourrait le faire. Nous avons accepté cette proposition mais aujourd'hui l'administration change son discours ! Nous ne comprenons plus !

Le constat : plus personne ne serait compétent pour traiter les questions SIDSIC (Ex DDI) sauf le Ministère de l'Intérieur. C'est désormais le discours qui ressort de ce comité technique. Plus personne, sauf que si on avait écouté les représentants du personnel depuis le début de la mise en place des SIDSIC, il y aurait des instances réglementaires de dialogue social pour en parler mais ce n'est pas le cas ! Aussi aujourd'hui au niveau des SIDSIC, il se fait tout et n'importe quoi ! C'est AP 2022 avant l'heure !

Attention, le dialogue social dans les conditions actuelles a des limites !

Le Ministère de l'Intérieur aurait-il lui aussi annexé la DSAF (Service du Premier Ministre), c'est la question que l'on peut se poser ?

FO ne reviendra pas sur sa position et celle de l'administration au 30 Mai 2018. Nous demandons que l'administration rappelle formellement que l'astreinte des agents issus des DDI

est un acte de **volontariat** afin que certains préfet(e)s arrêtent de faire tout et n'importe quoi. Comme c'est le cas dans l'Allier aujourd'hui.

Une réponse nous sera transmise dans les prochains jours (nous l'espérons) par l'administration dans ce sens, nous le revendiquons. Il est urgent que ce point sur les astreintes dans le cadre d'assurer la continuité des « liaisons gouvernementales » soit réglé, ce qui évitera de nombreux points de désaccords rencontrés actuellement par nos camarades en SIDSIC ex DDI souvent contraints.

Les agents SIDSIC ex DDI ne sont pas que des « bouche trous ». Ils ne sont pas là que pour accepter les désavantages, ils sont toujours agents de leurs ministères respectifs et non pas du Ministère de l'Intérieur, il faut le rappeler !

A terme, à cause de cette gestion approximative, ils retourneront dans les services de leurs ministères respectifs et nous perdrons l'assistance de proximité informatique propre aux métiers de leur ministère d'origine et ce sera trop tard pour faire marche arrière. Il n'y a pas que le Ministère de l'Intérieur dans le périmètre SIDSIC. Les Directions Départementales Interministérielles existent toujours bien que menacées dans le cadre d'AP 2022.

Suite à une discussion animée entre l'administration et les organisations syndicales et parce que ce point était inscrit en toute fin de séance, les autres questions posées n'ont eu que très peu de réponses bien que ces questions avaient été posées par FO il y a déjà six mois.

- *La réunion informelle concernant la mise en place de l'attribution des primes en SIDSIC – Prévues en septembre 2018.*
 - **Réponse de l'administration** : une présentation va nous être adressée concernant ce point.
- *Sondage annuel de satisfaction des SIDSIC : Quand aura-t-il lieu ? Quand les OS seront-elles invitées à se prononcer sur les nouvelles propositions faites par l'administration ?*
 - **Réponse de l'administration** : Les questions sont actuellement en cours de finalisation et seront présentées aux organisations syndicales prochainement.
- *CAP : Passage des postes SIDSIC en CAP ministérielles.*
 - Toujours pas de réponse ou sourde oreille ?
- *Affichage des postes SIDSIC à la mobilité : Malgré l'engagement pris par la DSAF a veillé que les postes SIDSIC ne soient plus affichés MI, cette règle n'est toujours pas respectée.*
 - **Réponse de l'administration** : La consigne a été donnée au MI que les fiches de postes à utiliser lors de l'ouverture d'un poste SIDSIC sont celles de la DINSIC et non pas celles du Ministère de l'Intérieur.
- *Les conventions de service, les aurons-nous un jour ?*
 - Pas de réponse ou sourde oreille ?
- *Les promotions : Le bilan détaillé tel que celui présenté par le MI lors du groupe de travail. Ou en est il ? C'était pour septembre !*
 - **Réponse de l'administration** : Nous n'aurons pas de réunion sur le sujet, les ministères ont répondu et les tableaux détaillés vont nous être transmis.
- *Conformément à la définition réglementaire du rôle des instances de dialogue social pour les SIDSIC, où en sommes nous ?*
 - **Réponse de l'administration** : Par rapport au discours entendu aujourd'hui, il n'y a pas de dialogue social pour les SIDSIC sauf en Préfecture !
- *La reconduction des groupes de travail SIDSIC ? Toujours d'actualité ?*
 - Pas de réponse ou sourde oreille ?
- *Le retour d'expérience des informaticiens des DDI dans la sphère SIDSIC (Mi interministérielle) peut-on espérer l'avoir un jour ? Avec les mutualisations dans le cadre d'AP 2022 qui se profilent, ce serait un plus ?*
 - La question qui dérange et pour laquelle l'administration fait la carpe. Il pourrait y avoir des surprises dans le retour fait par les agents en SIDSIC (d'un côté comme de l'autre – MI et ex DDI !)

Enfin pour terminer sur le sujet. Nous sommes surpris des retours faits par certains

camarades de ne pas être sur les listes électorales (Comité technique local de Préfecture) pour les prochaines élections professionnelles et de s'entendre dire que c'est le flou de ce côté là ! Que des documents contradictoires existent au MI !!!!! comme le reste d'ailleurs.....

Réponse du représentant du MI : Une note pour clarifier cette situation a été diffusée en début de semaine aux SG de préfecture et la situation des SIDSIC devrait se clarifier. Les agents SIDSIC ex DDI voteront bien au CT local de la Préfecture.

Lors du prochain CT des DDI, FO remettra comme cette fois-ci, le sujet SIDSIC à l'ordre du jour. Nous voulons des réponses précises sur tous les sujets abordés lors du groupe de travail SIDSIC même si les SIDSIC sont des services du Ministère de l'Intérieur mais il faut le rappeler à vocation interministérielle, pilotés en partie par les directeurs des DDI et où les instances de gouvernance ne dépendent pas du MI mais des services du Premier Ministre bien que ces deux ministères aient aujourd'hui le même Ministre..... AP 2022 aurait il déjà frappé !

Les prochains épisodes... :

17 octobre 2018 : Réunion sur le télétravail en DDI

18 octobre 2018 : CHSCT des DDI

15 novembre 2018 : CT des DDI



Comité Technique des DDI du 4 octobre 2018

Destination Etat « modul-illisible » ?

Monsieur le Président,

Il y a tout juste un mois, nous exprimions devant vous que **nous n'étions pas dupes quant aux objectifs de la circulaire « Etat territorial »**, déclinâmes quasi sans filtre du quasi-rapport « CAP 2022 ». Vous nous rassuriez en nous indiquant que l'exercice demandé aux préfets ne portait pas des baisses d'effectifs mais des missions de service public. **Ou comment en un mois et demi ré-inventer le service public républicain...** Entre temps, est passé l'exercice de présentation du PLF 2019 dans chaque CTM des ministères présents en DDI, et force est de constater **qu'ils figurent pour la plupart dans le peloton de tête des bons élèves ou des victimes du plan de suppression massive de poste « AP 2022 »**. Si la facture 2019 fera déjà très mal aux DDI comme à l'ensemble des services ministériels, **qu'en sera-t-il les années suivantes lorsque le gouvernement mettra en œuvre son objectif toujours assumé de supprimer 50 000 postes d'ici 2022 ?** Soit 15 000 par an après les 1 600 de 2018 et les 4200 de 2019 !

Alors oui, un des objectifs assignés aux copies demandées d'ici le 15 octobre est bien **de trouver les leviers pour mettre en œuvre ce plan de suppression massive d'emplois**. La preuve, toute réflexion sur une mission part localement du questionnement sur les ETP qui y sont consacrés ! En la matière, personne n'est dupe...

Il y a tout juste un mois, nous pointions devant vous **le risque d'atomisation de l'État territorial** sous l'influence d'une part des envies de captation du ministère de l'Intérieur sur les DDI et une partie des directions régionales, et d'autre part du message « modulateur » de Matignon. Les premières remontées du terrain sur les idées foisonnantes qui commencent à émerger ne peuvent que nous conforter dans cette crainte, **avec au programme fusions de DDI, suppression pure et simple de ces mêmes DDI, fusion de directions régionales, transfert des UD des DREAL**, tout ceci au-delà des ingrédients de base de la circulaire du 24 juillet (suppressions de missions, mutualisations, fusion de SG, transferts budgétaires, déconcentration...). Lorsque nous vous interrogeons le 6 septembre dernier sur le fait qu'un cadrage national sanctionnera (ou pas) les suites qui y seraient données, vous en avez pris bonne note sans nous apporter de réponse. Cela illustre bien toute l'étendue du champ des possibles et **le risque majeur de basculer dans un Etat « modul-illisible » pour le citoyen et pour les fonctionnaires**. Mais n'est-ce pas l'objectif pour ne garder comme point de repère unique la préfecture ?

Puisque l'on parle d'illisibilité, ayez conscience que le big-bang organisationnel tel qu'imaginé par certains **entraînerait une autre forme d'illisibilité : celle du format des instances de dialogue social !** Au delà du fait qu'il faudrait recommencer le scrutin du 6 décembre dans nombre de services déstructurés/recomposés, avez-vous conscience qu'il est déjà compliqué aujourd'hui de définir la complémentarité entre le CT des DDI et les CTM, de savoir où l'on doit parler des SIDSIC ou des DRDJSCS ? **Imaginons ce qu'il en serait avec 100 organisations territoriales différentes ?** Mais tout cela n'est-il pas voulu pour mieux pouvoir démontrer que « le dialogue social, c'est trop lourd », pour mieux pouvoir affirmer que « le dialogue social, ça suffit ! ».

Sur ce sujet justement, il y a tout juste un mois, nous vous démontrions que **les instances réglementaires** régulièrement constituées suite aux élections de 2014 **étaient soigneusement écartées de toute concertation** sur le processus initié par la circulaire du 24 juillet. Ce qui, à quelques semaines du scrutin du 6 décembre, pouvait se lire comme **un encouragement plutôt ambigu du gouvernement aux candidats potentiels et aux électeurs pour s'engager pour la réussite du processus électoral**. Mais ceci n'est-il pas voulu là aussi ? Au delà des informations délivrées de manière informelle par vos services, nous attendons aujourd'hui de premiers éléments de réponse, **pour que les comités techniques locaux et nationaux aient leur mot à dire avant toute décision**.

Il y a tout juste un mois, nous vous alertions sur les tentatives d'**instrumentalisation des agents**, appelés dans certaines directions à faire eux-mêmes des propositions de suppressions de missions. Depuis, la dernière réunion du CHSCT des DDI a permis d'avoir connaissance du projet « Dialogue professionnel / Dialogue social » porté par vos services avec le soutien financier du FIACT, pour « mener une étude-action portant sur les modalités de conduite du changement au sein des DDI et plus particulièrement sur l'association des agents et des instances de dialogue social aux transformations organisationnelles ». **En résumé, comment rendre les agents co-responsables de la suppression de leur poste....ou au choix de celui de leur voisin de bureau**. Force Ouvrière a refusé de participer à cette démarche qui fleure bon le lean-management accommodé à la sauce AP 2022.

Pour leur donner une alternative permettant de réellement peser sur leur avenir et l'avenir du service public, **cinq organisations syndicales de la Fonction Publique ont relayé l'appel inter-professionnel du 9 octobre**, pour obtenir :

- Le dégel de la valeur du point d'indice et des augmentations générales des salaires ;
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Les créations d'emplois dans les nombreux services qui en ont besoin ;
- La résorption de la précarité et un plan massif de titularisation ;
- Le renforcement du statut général et des statuts particuliers ;
- L'amélioration des systèmes de retraite par répartition et le maintien des régimes spéciaux ;
- La défense et le développement des missions publiques ;
- L'arrêt des réformes régressives engagées contre les intérêts des usagers et des personnels.

Car défendre le service public à tous les niveaux et le statut général de la fonction publique comme piliers de l'équilibre social et républicain, **c'est construire une alternative possible**.

Le service public n'est pas désincarné, ce sont des femmes et des hommes qui le font vivre fièrement, c'est un esprit qui l'habite. **Le défendre c'est faire la République, le construire c'est faire l'Histoire !**

Je vous remercie.

Fédération de l'**A**dministration **G**énérale de l'**É**tat – contact@fagefo.fr
Fédération de l'**E**nseignement, la **C**ulture et la **F**ormation **P**rofessionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr
Fédération de l'**É**quipement de l'**E**nvironnement des **T**ransports et des **S**ervices – contact@feets-fo.fr
Fédération des **F**inances – fo.finances@wanadoo.fr
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris